

JOURNAL OFFICIEL

DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

NUMERO SPECIAL

Philippe MACHENAUD-JACQUIER
E-mail : philippe.machenaud@mail.pf

Matahiti 169
N° 24 - Numera Taae

TE VE'A A TE HAU NO POLYNESIA FARANI.

Mahana 16
no Mati 2020

IMPRIMERIE OFFICIELLE — 43, rue des Poilus-Tahitiens - BP 117 - 98713 PAPEETE — Tél. : 40 50 05 80 - Télécopieur (Fax) : 40 42 52 61

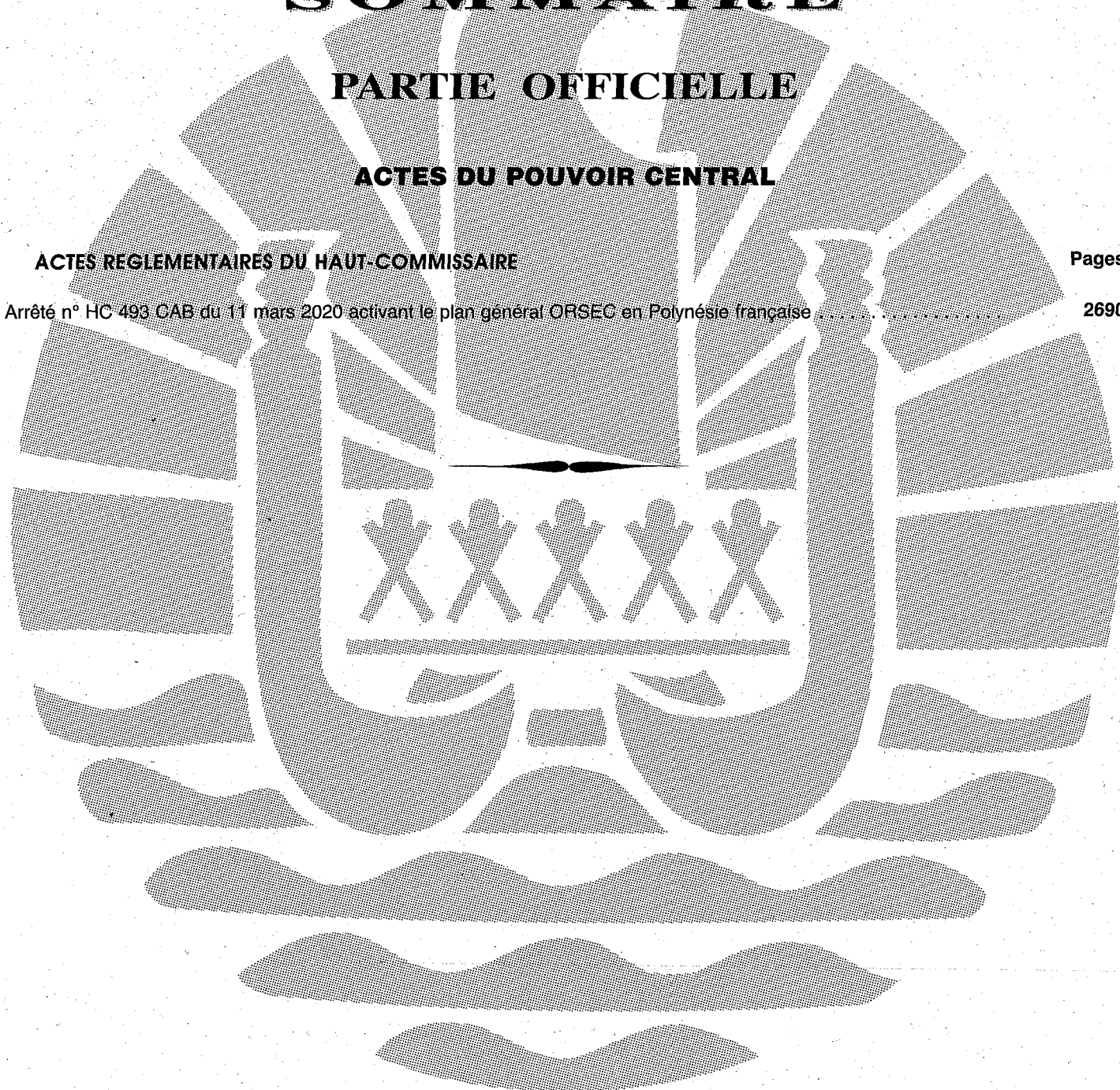
SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

ACTES REGLEMENTAIRES DU HAUT-COMMISSAIRE

	Pages
Arrêté n° HC-493 CAB du 11 mars 2020 activant le plan général ORSEC en Polynésie française	2690



PARTIE OFFICIELLE

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

ACTES REGLEMENTAIRES DU HAUT-COMMISSAIRE

ARRETE n° HC 493 CAB du 11 mars 2020 activant le plan général ORSEC en Polynésie française.

Le haut-commissaire de la République
en Polynésie française,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre national du Mérite,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2215-1 ;

Vu l'arrêté n° HC 16 CAB/DDPC du 4 janvier 2016 approuvant le dispositif ORSEC générale pour la Polynésie française ;

Considérant que la propagation du virus covid-19 a atteint le stade de pandémie internationale, notamment au regard de la déclaration du directeur de l'Organisation mondiale de la santé en date du 11 mars 2020 ;

Considérant le risque avéré d'atteinte à l'ordre public que constituerait une propagation rapide du virus covid-19 en

Polynésie française au regard de la contrainte physique que constitue la triple insularité du territoire et le dimensionnement essentiellement centralisé des infrastructures sanitaires ;

Considérant la nécessité impérieuse de coordonner dans les meilleurs délais les actions des différents acteurs institutionnels du territoire en charge de la lutte contre le risque sanitaire ;

Sur proposition du directeur de cabinet du haut-commissaire,

Arrête :

Article 1er.— Le plan général ORSEC est activé le 11 mars 2020 à 12 heures.

Art. 2.— Le directeur de cabinet du haut-commissaire, les chefs des subdivisions administratives et les maires des communes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera, compte tenu de l'urgence, affiché aux lieux habituels et transmis au Président de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 11 mars 2020.

Pour le haut-commissaire
et par délégation :

Le directeur de cabinet,
Christophe DESCHAMPS.